

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

**BEGLES - Travaux de rénovation de l'ancienne cinémathèque pour accueillir la
Maison des Mobilités - Modalités financières de participation aux travaux de
compétence communale - Subvention d'investissement sous forme de fonds de
concours -
Convention - Approbation - Autorisation de signature**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la politique vélo de La Cub validée en octobre 2012, il est prévu le développement d'actions de promotion du vélo et de mise en place de services aux usagers.

La création de maisons du vélo sur le territoire est une des applications qui permettent d'atteindre ces objectifs et donc de développer la pratique cyclable. Ces espaces offrant des services de conseil, de location et de réparation constituent un levier incontournable pour les usagers actuels ou futurs.

En 2013, dans le cadre des contrats de co-développement de la Ville de Bègles, La Cub a engagé une étude de faisabilité d'une maison du vélo sur le territoire communal dont les conclusions voient ici leur concrétisation. Le site de l'ancienne salle de musculation et ancienne cinémathèque communale qui a été retenu pour accueillir ce futur équipement, sera géré par l'association « Cycles et Manivelles » après appel à candidatures effectué par la commune. Cependant, la vétusté du bâtiment et son inadaptation aux services envisagés nécessitent d'importants travaux de rénovation.

De plus, en application de la politique vélo, un avenant au contrat de développement 2012-2014 a été voté en octobre 2013 (délibération 2013 / 0776) précisant la participation financière et technique de La Cub aux maisons du vélo et en particulier à celle de Bègles à hauteur de 100 000 €.

C'est dans ce cadre que la Commune sollicite l'aide de l'Etablissement public communautaire afin de participer aux coûts des travaux afin d'adapter ce bâtiment à sa nouvelle destination.

Le coût de l'ensemble de ces travaux de compétence communale qui s'élève à 200 000 € est à la charge de la Commune, déduction faite d'une subvention d'équipement de 100 000

€ maximum versée sous la forme d'un fonds de concours communautaire, calculée selon les modalités décrites ci-dessous :

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, «le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours».

En conséquence, la subvention allouée par la Communauté urbaine ne peut excéder 50% du coût total hors taxes des travaux de compétence communale, et ne pourra excéder, en tout état de cause, 100 000 €.

Le détail des modalités de la part prévisionnelle due par la Commune de Bègles figure dans la convention.

Le montant total des travaux et fournitures, assurés par la Commune de Bègles, est évalué à 200 000 € TTC.

Le montant maximal de la subvention d'équipement versé par La Cub s'élève à 100 000 € maximum. La subvention sera versée en une seule fois sur présentations des pièces justificatives des dépenses.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5215-26,

VU la délibération n°2000/0839 en date du 26 mai 2000 approuvant le Plan de Déplacements Urbains,

VU la délibération n°2011/0084 en date du 11 février 2011 approuvant le Plan Climat,

VU la délibération n°2012/0760 en date du 26 octobre 2012 approuvant la Politique Vélo de La Cub,

VU la délibération n°2013/0776 en date du 25 octobre 2013 approuvant l'avenant à la politique vélo des contrats de co-développement,

VU la délibération n°2014/0743 en date du 28 novembre 2014 accordant une subvention de fonctionnement à l'Association Cycles et Manivelles,

VU la délibération n°2 en date du 20 novembre 2014 du Conseil Municipal de la commune de Bègles,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le soutien à la maison du vélo répond aux objectifs de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre de sa politique vélo ;

CONSIDERANT QUE les actions menées dans le cadre de cette structure contribueront à l'animation des politiques publiques de la Communauté urbaine de Bordeaux, en particulier, celle visant à augmenter sur son territoire la part modale des cyclistes et celle cherchant à réduire l'impact environnemental de ses habitants ;

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € maximum à la Ville de Bègles pour les travaux de rénovation de l'ancienne cinémathèque pour accueillir la Maison des Mobilités ;

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée et tout acte y afférent ;

Article 4 : le montant de 100 000 € sera imputé sur le budget 2014 - Opération 05P116O001 « Moyens alternatifs et déplacement – Vélo » - Chapitre 204 - Compte 2041412 - Cdr KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,

La Vice-Présidente,

Mme. BRIGITTE TERRAZA

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2015